

*Motions de subsides—Procédure*

**M. Marchand (Langelier):** Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'en entends parler. Je vais me renseigner pour déterminer si cette association a contacté mon ministère.

**M. Forrestall:** Lorsqu'il se renseignera le ministre pourrait-il déterminer...

**M. Marchand (Langelier):** Excusez-moi, monsieur l'Orateur, je ne cherche pas à contredire le député mais voulait-il parler de l'Association des employeurs maritimes de Montréal?

**M. Hees:** C'est ce qu'il a dit.

**M. Marchand (Langelier):** Alors excusez-moi, j'ai mal compris. Il y a indiscutablement eu une demande d'aide.

**M. Forrestall:** Le ministre pourrait-il nous dire quelle suite le gouvernement envisage d'y donner?

**M. Marchand (Langelier):** Monsieur l'Orateur, je pense que nous allons apporter une aide non pas sous forme d'argent, mais peut-être en garantissant des emprunts bancaires afin que l'association puisse satisfaire ses obligations contractuelles.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député peut poser une question supplémentaire. Nous passerons ensuite l'ordre du jour.

**M. Forrestall:** Je me demande si le ministre peut informer la Chambre s'il a obtenu des légistes de la Couronne des avis très sûrs au sujet de l'aptitude du gouvernement, du point de vue de la procédure, à assumer les dettes d'organismes privés?

**M. Marchand (Langelier):** Monsieur l'Orateur, nous avons fait une étude approfondie du problème. Si le député se reporte au règlement de la grève à Montréal, survenu il y a quelque temps, il constatera que nous nous sommes engagés à garantir un emploi aux débardeurs du port de Montréal. Nous n'avons aucune responsabilité financière en cas de réduction du nombre de débardeurs. Par contre, nous avons garanti des prêts faits par l'Association des employeurs maritimes afin de régler ce problème.

**M. l'Orateur:** L'ordre du jour.

● (1510)

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre prévus pour aujourd'hui. Les députés ont sans doute constaté que sept différents avis de motion sont inscrits au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Sans doute serait-il utile que la présidence indique dans quel ordre nous allons procéder. Trois avis portent sur des motions qui pourraient être débattues dès maintenant: la première, inscrite au nom du chef de l'opposition (M. Stanfield), est une motion de défiance à l'endroit du gouvernement; quant aux deux autres, inscrites l'une au nom du député d'Os-hawa-Whitby (M. Broadbent), et l'autre au nom du député Calgary-Nord (M. Woolliams), elles demandent toutes deux que le sixième rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général soit agréé.

Nous avons eu quelques discussions à propos de ces deux motions jeudi dernier et j'oserais dire, monsieur l'Orateur, que malgré l'importance de la question du logement soulevée par ces motions, personne ne soutiendrait qu'elles devraient passer aujourd'hui avant la motion de défiance du chef de l'opposition officielle. Naturellement,

[M. Forrestall.]

c'est à Votre Honneur d'en décider conformément à l'article 58(4) b) du Règlement.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'entends des protestations à ma droite. J'ai soulevé ce point parce qu'il me semble qu'il serait utile que Votre Honneur nous dise quand l'une ou l'autre de ces motions sur le logement pourrait être débattue, et par quand, je veux dire quel jour ou en vertu de quel article. Je suppose que nous allons procéder aujourd'hui à l'étude de la motion du chef de l'opposition.

En plus de ces trois motions, monsieur l'Orateur, il y en a quatre autres qui seraient considérées ce soir à 9 h 45. De nouveau, je pense qu'il serait utile de savoir à ce moment-ci comment nous allons procéder. En premier lieu, il y a un avis d'opposition inscrit au nom du député du Yukon (M. Nielsen) en vertu de l'article 58(4) b), lequel à mon avis comporte un vice de forme. Ce n'est pas un avis d'opposition à un crédit entier, mais plutôt un avis d'opposition portant sur \$16,999.99 de ce crédit. Dans sa motion, le député mentionne l'indemnité du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), moins \$1, mais selon le chiffre qui figure dans la motion, ce serait moins un cent.

**Une voix:** Et c'est à peu près ce qu'il mérite.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je dirais que les motions sont censées être logiques et puisque l'indemnité de \$15,000 du ministre et son allocation de voiture de \$2,000 ne figurent nullement dans le budget mais plutôt dans deux lois distinctes, il me semble qu'il est inexact, voir même trompeur, de soulever une telle question dans la motion. En effet, l'article des crédits supplémentaires qui fait l'objet en partie de l'avis d'opposition n'est même pas un crédit administratif du ministère mais...

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le temps passe rapidement et vu ce qui se passe maintenant, la période réservée à chaque orateur sera écourtée. Ce n'est pas le temps de parler de tels problèmes et il conviendra plutôt de le faire ce soir quand les motions seront mises en délibération.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je suis tout disposé à faire opposition maintenant et à en parler ce soir à 9 h 45 si tel est le désir de la présidence. Il me semblait cependant que ces divers points devaient être précisés maintenant pour permettre à la Chambre de savoir comment nous procéderons aujourd'hui.

**Une voix:** Nous savons comment nous procédons; mais savez-vous comment vous procédez?

**M. Bell:** J'ai quelque chose à ajouter à ce qu'a dit le représentant du Yukon (M. Nielsen). Nous comprenons que cette question puisse susciter une certaine controverse mais nous espérons que tous les députés porteraient le même intérêt que nous à la motion dont nous sommes saisis et au lieu de perdre leur temps en une longue discussion de procédure avant votre décision; on pourrait le faire après le vote.